



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25/11/2024

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 novembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 19 novembre 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers Présents : 10	Gérard Dèque, Sandrine Boillot, Laurent Poncet, Hervé Lacroix, Alicia Berthier-Derose, Francis Meuterlos, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Thierry Rolland, Marlène Benoit.
Nombre de Conseillers représentés : 1	Excusés : Samuel Périody, Florence Collino, Gaël Marandin, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier.
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 22h04	Pouvoirs : Samuel Périody à Laurent Poncet
	Secrétaire : Alicia Berthier Derose

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

CONVOCAION
LE 19 11 2024

Suite aux mutations de 2 agents, entraînant la vacance de 2 emplois, l'un depuis le 16 septembre 2024, l'autre à compter du 1^{er} janvier 2025 il est proposé de modifier le tableau des emplois de la collectivité pour s'adapter aux besoins du service.

AFFICHAGE LE

Il est proposé de :

- supprimer le poste d'adjoint territorial du patrimoine à 80 % pour le remplacer par un poste d'adjoint territorial du patrimoine à 70 %

20 NOV. 2024

- supprimer le poste d'adjoint d'animation à 21,41/35ème (en charge de la sécurité au bus et d'une partie de l'accueil à la médiathèque) et le poste d'adjoint administratif à 20,5 /35ème (en charge de l'agence postale) pour les remplacer par un poste de chargé de mission administratif et culturel au grade de rédacteur à 100 %.

Cette refonte permettra d'assurer la continuité du service de la médiathèque (17 heures d'ouverture hebdomadaire du 1^{er} septembre au 31 mai et minimum 14h30 d'ouverture l'été (voire plus si bénévolat).

Elle offrira également aux agents la possibilité de ne travailler qu'un samedi sur 2, et d'être remplacé pendant les vacances sans interruption du service. (Le travail tous les samedis étant un frein à l'embauche).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- supprime le poste d'adjoint territorial du patrimoine à 80 %
- crée un d'adjoint territorial du patrimoine à 70 %
- supprime le poste d'adjoint d'animation à 21,41/35ème
- supprime le poste d'adjoint administratif à 20,5 /35ème

- Crée un poste de rédacteur à 100 %.
- modifie comme tel le tableau des emplois de la collectivité et autorise le Maire à procéder aux Déclarations et publicités en conséquence.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

